

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 037-213700727-20220517-DCM_2022_54-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-054

SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 17	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric MAUCORT

Mise à jour du tableau des commissions municipales

L'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite aux élections municipales de 2020 et par conséquent au renouvellement du conseil municipal, quatorze commissions municipales ont été créées afin d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Une mise à jour du tableau des commissions municipales est aujourd'hui nécessaire suite à l'intégration de nouveaux élus au sein du conseil municipal de la ville.

C'est ainsi le cas de Madame Yoanna DESROCHES qui intègre le conseil municipal à la suite de la démission Madame Louise LEGER.

il convient de l'intégrer en tant que membres des commissions municipales qu'elle souhaite intégrer. Il s'agit de la commission vie sportive, de la commission vie culturelle ainsi que la commission jeunesse, éducation et citoyenneté.

En conséquence, il convient d'enlever cette dernière des membres extérieurs de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté.

Par ailleurs et dans le même cas de figure, il convient de demander la suppression de Monsieur Éric FLEUREAUX des membres extérieurs de la commission cadre de vie- environnement- infrastructures- bâtiments et de la commission vie associative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** Madame Yoanna DESROCHES, en tant que membres de la commission vie sportive, de la commission vie culturelle ainsi que la commission jeunesse, éducation et citoyenneté ;
- **ACCEPTE** la mise à jour de la liste des membres de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté en supprimant Madame Yoanna DESROCHES en tant que membre extérieur suite à son intégration au conseil municipal ;
- **ACCEPTE** la mise à jour de la liste des membres extérieurs de la Commission association en supprimant Monsieur Éric FLEUREAUX en tant que membre extérieur suite à son intégration au conseil municipal ;

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage